Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 66 (1994)

Heft: 6

Artikel: Des squats et des hommes

Autor: Petit-Pierre, Marie-Christine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-129319

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DES SQUATS ET DES HOMMES

Revendication spectaculaire du droit au logement, mais aussi de celui d'habiter autrement, le squat met autorités et bâtisseurs face aux limitations de l'habitat dit conforme. Au-delà du besoin d'avoir un toit, les squatters font le choix d'une manière de vivre ensemble. Ils recréent une société à leur convenance, basée sur la convivialité, l'échange et l'expression artistique. Chaque lieu est défini par un espace collectif, bistrot, librairie, salle de concert. Depuis plus de vingt ans, le squat, éphémère par essence, n'en finit pas de renaître. Et Genève, avec environ septente squats, en est devenue la capitale suisse.

«To squat ; s'accroupir, se blottir, vient de l'américain», explique gentiment le petit Robert. Et qui éprouvait le besoin de se ramasser ainsi sur soi-même ? Les pionniers à la recherche d'un endroit où refaire leur vie. Ils se plantaient sur une terre inexploitée d'Amérique, sans titre de propriété et sans payer de redevance à l'Etat.
Une terre inexploitée... C'est bien ainsi qu'on pourrait définir les logements inoccupés dans la ville. Les squatters se sont emparé sans complexe de ces terres bonnes à défricher. Ils s'en sont approprié, démolissant un mur ici, reconstruisant un toit là avec l'énergie de l'oiseau qui construit son nid, quitte à recommencer demain.

LE SQUAT S'AFFICHE

Pour le passant, l'immeuble squatté se signale par des banderoles aux fenêtres, des taches de couleurs sur les façades et des entrées d'immeuble peu catholiques, remplies de tout un petit matériel indispensable à la vie dans une grande cité. Où, vélos, chariots venant des grandes surfaces, gravats éventuels, signalent l'accès à un monde différent, régi par d'autres règles.
Car le squat est un mouvement urbain, par essence, même si ses habitants ne dédaignent pas un bout de jardin, voire, depuis peu, une villa à la campagne. Il a besoin du terreau fertile de la ville pour s'alimenter et donner libre cours à sa créativité. Musique, bars, bistrots, boulangerie, théâtres sont indissociables des squats.
Parmi les grandes villes de Suisse, Genève est certainement, ne serait-ce que par le nombre de ses logements occupés, la capitale du squat. Ceci pour des raisons pratiques – la police y est moins féroce qu'ailleurs (voir encadré) – et, surtout, historiques.

LES ENFANTS DE 68

«Les origines des squats à Genève remontent aux années 70. Les personnes qui avaient des revendications urbaines à exprimer se sont réunies en associations de quartier, dont les animateurs étaient souvent très politisés, elles-mêmes regroupées plus tard dans une fédération. Leur mouvement trouve ses racines dans la mouvance de mai 68, explique Nicole Valiquer, sociologue urbaine. Il se définit par un refus des structures établies et il est sous-tendu par un projet politique.»
Le quartier des Grottes, menacé de destruction, va devenir le terrain de confrontation entre la Municipalité et les habitants. D'un côté, il faut tout raser, le quartier étant considéré comme insalubre. De l'autre, une initiative populaire demande de maintenir les immeubles existants et de les rénover, en douceur. Ce sera l'occasion d'expérimenter la Méthode d'Evaluation Rapide (MER), mise au point par l'Ecole d'architecture.

PAS LÉGAL MAIS LÉGITIME

Les Grottes deviennent le lieu d'une expérience-pilote pour les autres quartiers. Le laboratoire où se crée un nouveau rapport au logement. L'association de quartier, Action populaire aux Grottes (APAG), mène une enquête auprès des habitants pour connaître l'état du quartier.

L'APAG procède à plusieurs occupations qui vont finir par sensibiliser l'opinion. Il y a même, à un moment donné, une régie populaire qui «place» les gens dans des immeubles. L'idée est de montrer que les revendications des habitants, si elles ne sont pas légales, sont pourtant légitimes.

RELOCATIONS FORCÉES

Dans les années 80, le mouvement prend de l'ampleur. Il y a environ 1500 logements laissés volontairement vides. La Fédération des associations de quartiers et d'habitants, lance le mouvement de relocation forcée. Plusieurs immeubles sont occupés. «Il s'agit à chaque fois de cas exemplaires, d'immeubles non loués pour des raisons spéculatives, précise Nicole Valiquer. Les gens venaient habiter dans ces immeubles mais ils payaient un loyer minimal, versé sur un compte bloqué. De manière à signifier qu'ils voulaient un bail. Il est d'ailleurs intéressant de noter que ces immeubles sont aujourd'hui cités comme exemple de rénovation douce (2 rue Argand, 8 rue Racine, 14 Pré-Naville).»
L'occupation d'un immeuble se passait généralement à la suite d'une manifestation autorisée. L'astuce consistant à prendre un raccourci par surprise, pour arriver dans l'immeuble visé avant la police, naturellement présente lors de la manifestation.

DROIT AU LOGEMENT

Les années 90 voient une recrudescence des squats.
«La floraison des squats prend maintenant une ampleur qui n'est pas toujours comptabilisable, constate Nicole Valiquer. Et parallèlement il y a toujours plus de logements vacants, plus de 2000. Un chiffre contesté par les autorités, mais confirmé par l'Office cantonal des statistiques !»
Par leur action, les squatters ont proposé une solution immédiate au droit de chacun de se loger et de lutter contre la spéculation. En occupant un immeuble vide, ils font la démonstration que celui-ci est habitable et qu'il pourrait être reloué.
Ils «squattent», «s'accroupissent», «se blottissent» dans les maisons, conçues pour l'habitat et refusent d'en être délogés au profit d'une nouvelle arcade commerciale. A travers leur action, la ville, à son corps défendant, a parfois pris conscience de ses richesses cachées.
«Parallèlement la fédération des associations de quartier, qui soutient toujours les occupations, a gardé un rôle très critique. Elle a lancé une initiative pour le droit au logement dont le principe est maintenant inscrit dans la constitution cantonale. Un de ses objectifs est de forcer le propriétaire à remettre un logement vide sur le marché.»

CONTRATS EN TOUS GENRES

Malgré tout, squatters et autorités sont arrivés à réinventer la négociation. Aujourd'hui, le propriétaire essaie de composer avec ces locataires d'un genre particulier et propose différentes formules comme le contrat de confiance ou le bail associatif.

LA VIE DES SQUATS : JUSQU'AU BOUT DU RÊVE

Les squatters recréent une micro-société, une tribu, qu'ils souhaitent généralement ouverte sur l'extérieur. Mais le squat en lui-même offre tout : abri, musique, divertissement, bar, bistrot, chaleur. Chaque groupe essaie d'aller jusqu'au bout de son rêve, de son expérimentation. Ce qui a donné naissance à des lieux très divers.
Comme le Goulet 25 , à Chênes-Bourg où le rap et le reggae sont rois. Il se distingue par les superbes graffitis qui ornent ses murs.
Généralement les squats se nomment simplement par leur adresse. Le squat RHINO, lui, a opté pour cette abréviation de «retour des habitants dans des immeubles non occupés». Il a son bistrot comme beaucoup de squats : le bistr'OK, à la fois ouverture sur l'extérieur et point de ralliement. La cave 12 est un haut lieu de la musique.
Le squat Philos, regroupait pas mal de chanteurs. Une galerie marchande avait a été transformée pour le théâtre «Kitschpanikk», coût évalué entre dix et quinze mille francs. Ils ont dû déménager au 75 rue de Lausanne, où ils sont au bénéfice d'un bail associatif.
Au Garage, un théâtre, dont la troupe est extérieure au squat du même nom, a créé une salle de représentation.
Les exemples sont multiples. A chaque fois, la revendication culturelle vient juste après celle du logement, en fait elle en est indissociable.
Les immeubles squattés datent très souvent du XIXe siècle. Les HLM ne sont pas très en vogue. L'offre est pratiquement inexistante et le cloisonnement des logements est incompatible avec l'esprit du squat. Par contre, les occupants aiment les grandes pièces bourgeoises, hautes de plafond... et ils en paient le prix, raclant poutres et sols pour en extraire la mérule, ce champignon dévoreur de charpente. Comme ils l'ont fait dans la villa Freundler.
«Je pense que les squatters sauvent souvent les immeubles de cette époque. Ils les entretiennent, à leur façon, les ouvrent, les chauffent, font entrer la lumière», explique un architecte discret.

MCPP

Des solutions qui permettent de réintégrer la légalité et donnent un semblant de stabilité. La maison, comme dit la fable, est au premier habitant, à charge pour lui de l'entretenir, de payer chauffage et électricité, loyer éventuel et, surtout, de partir quand on lui demandera. En échange, il a l'usage des locaux et il est relogé en cas d'évacuation. Quel que soit le système envisagé, le squatter s'approprie son espace en le modulant selon ses besoins.

EXPÉRIMENTATION SOCIALE.

Le squat est également le lieu de l'expérimentation sociale. De nombreux jeunes en rupture y trouvent un endroit de transition entre institution et dérive, dans lequel ils ne sont pas marginalisés. Ils font l'apprentissage de la vie collective. «Cela a un effet structurant. Mais au-delà de cet espace que va-t-on développer ? demande Nicole Valiquer qui a elle-même vécu dans un squat. Le retour dans le circuit est certainement difficile pour ceux qui ont le moins de moyens, que ce soit sur le plan personnel ou financier.»

Ce bémol posé il faut avouer que le phénomène squat est très riche d'enseignements. Il parle d'une autre façon de vivre l'habitat, plus précaire mais aussi plus souple. Il souligne aussi les manques d'une société cloisonnée.

«Petit à petit le squat est devenu un mode de vie. Il pourrait évoluer vers un type de logement modulable et associatif. L'Etat pourrait, par exemple, mettre des immeubles à la disposition de coopératives ou de groupements» (voir à ce sujet l'article de Robert Curtat, ci-contre)

Marie-Christine Petit-Pierre

LAUSANNE – LE DÉSERT UN CAS D'ÉCOLE...

Vue plongeante sur le Désert. Il faut faire quelque chose. Mais quoi ? (Photos S. Romeu/Bureau Curtat)

Lorsqu'on parla de contrat de confiance pour les immeubles du Désert aux architectes : Dominique Gillard, mandaté pour établir la valeur historique de ce beau domaine, et Eric Teysseire, conservateur des monuments historiques vaudois, tous deux se révélèrent favorables. Sans doute une poignée de jeunes s'étaient-ils emparés des locaux vides après le départ de la famille Rivier, mais on pouvait admettre que, s'ils relevaient d'un répondant – en l'occurrence l'Association pour le Logement des jeunes en formation –, les locaux chauffés souffriraient moins de l'injure du temps.

De fait, malgré le grand intérêt qu'ils présentent au plan historique, notamment la façade sud de la maison de maître, avec ses deux avancées hémicirculaires et la ferme construite par l'architecte lausannois Alexandre Perregaux, ces bâtiments menaçaient ruine.

Le «contrat de confiance» proposé voici deux ans à une poignée de jeunes étudiants et apprentis qui occupaient les locaux illégalement avait d'autres mérites, notamment le fait qu'ils y trouvaient légalement un toit provisoire. L'événement, c'est que précisément ce provisoire a pris fin en novembre 1994 – de fait, le contrat était échu en octobre – et que la Winterthur-Assurances, propriétaire de la ferme, a déposé une plainte pénale contre ses six occupants pour violation de domicile et dommages à la propriété. En regard, le contrat de confiance continue pour la maison de maître, propriété de la ville, qui permet le logement de dix-sept personnes.

Au-delà, il semble que la Winterthur, propriétaire de la ferme, envisage de la réhabiliter en y aménageant des logements et des locaux d'activités.

Claude Joyet, chef de service adjoint à la Ville de Lausanne et répondant de l'association des jeunes en formation, note que le principe du contrat de confiance qui a aujourd'hui six ans et connaît une dizaine d'applications à Lausanne, fonctionne à satisfaction. Sans doute les règles de l'association imposent-elles un certain «tournus» des occupants, mais les locaux occupés traversent les années moins mal que s'ils étaient abandonnés.

Encore que, pour le Désert, on envisage de les abandonner au Patriarche, gourou de la lutte contre la drogue et face barbue d'une actualité qui aura mobilisé le ban et l'arrière-ban du Conseil communal de Lausanne.

Ct